

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP CYCLOSPORT



LAMARCHE-SUR-SAONE

Dimanche 3 juin 2018

Organisé par le Vélo sport de Trouhans

Règlement officiel de l'épreuve

Le Championnat départemental cycloport UFOLEP 2018 se déroulera le dimanche 3 juin 2018 à Lamarche-sur-Saône.

Il sera organisé par le VS Trouhans, avec la collaboration du Comité UFOLEP de Côte-d'Or.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Pourront y participer également les licenciés UFOLEP, ayant une double appartenance UFOLEP/FFC ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit compatible avec les classifications de l'UFOLEP.

Lors de ce championnat, les licenciés UFOLEP des catégories UFOLEP Minimes 2^{ème} année, Cadets 2^{ème} année et Juniors 2^{ème} année, appartenant également à la FFC, participeront dans la catégorie supérieure à leur catégorie d'âge, à savoir respectivement en Cadets, Juniors et Seniors A.

COMITE D'ORGANISATION

- Directeur de l'épreuve Pascal GAVIGNET
- Juges à l'arrivée : Patricia GAVIGNET
- Gérard METAIS
- Engagements Patricia GAVIGNET
- Commissaire aux règlements Patricia GAVIGNET

Article 1 : Catégories d'âges

Les titres de Champion de Côte-d'Or ne seront décernés que s'il y a **AU MOINS** trois inscrit(e)s.
Un seul titre sera décerné en catégorie Féminines.

Jeunes Masculins	13/14 ans	Nés en 2004 et 2005
	15/16 ans	Nés en 2002 et 2003
Adultes Masculins	17/19 ans	Nés en 1999, 2000, 2001
	20/29 ans	Nés en 1989 à 1998 inclus
	30/39 ans	Nés en 1979 à 1988 inclus
	40/49 ans	Nés en 1969 à 1978 inclus
	50 / 59 ans	Nés en 1959 à 1968 inclus
	60 ans et +	Nés en 1958 et avant
Adultes Féminines	17 ans et +	Nées en 1989 et avant

Article 2 : Braquets autorisés

Le contrôle des braquets sera effectué avant le départ des épreuves pour les catégories 15/16 ans et 13/14 ans.

Rappel des développements maximum autorisés :

15/16 ans : 7,62 mètres – 13/14 ans : 7,01 mètres

Article 3 : Engagements

A adresser avant le 28 mai 2018 :
Mme Patricia GAVIGNET
3 rue du Meurger
21170 TROUHANS
pascalgavignet@orange.fr
Tél. : 03.80.29.11.04

Les engagements seront faits par le club, à l'aide de la fiche d'inscription jointe, accompagnés du règlement par chèque, libellé à l'ordre du VS Trouhans.

Aucun autre engagement ne sera accepté (individuel, par téléphone ou le jour de l'épreuve).

Article 4 : Tarifs d'engagement

15/16 ans - Junior – Sénior – Vétéran – Féminine : 10 €
Inscriptions **après** le 25 mai 2018 : 12 €

Article 5 : Remise des dossards

Dimanche 3 juin à partir de 12 heures

Les engagés devront obligatoirement présenter leur licence UFOLEP 2017/2018 et leur carte de « cycloport » 2018, complétées et signées.

En cas de non présentation d'un de ces documents de la part d'un concurrent, les organisateurs se réservent le droit de lui refuser le départ.

Ces documents seront restitués en échange du dossard.

Article 6 : Déroulement des épreuves

HORAIRES ET DISTANCES (CIRCUIT DE 10 kms 600)

Horaires	Catégories	Nombres de tours	kms
14 heures	50/59 ans	7 tours	74 kms 200
14 heures 10	40/49 ans	8 tours	84 kms 800
14 heures 10	20/39 ans	8 tours	84 kms 800
14 heures 10	17/19 ans	7 tours	74 kms 200
14 heures 15	60 ans et +	5 tours	51 kms 200
	Féminines	5 tours	51 kms
	13/14 ans 15/16 ans	3 tours 5 tours	31 kms 800 51 kms

Les changements de vélos sont interdits (disqualification du coureur).
Les voitures suiveuses sont interdites (disqualification du coureur).
Dépannage possible (crevaisin) par les organisateurs (roues fournis par les coureurs).
Tout autre dépannage est interdit (disqualification du coureur).
Respect du code de la route (voie de droite uniquement).

Article 7 : Matériel

Merci de vous référer au Règlement National en vigueur.

Article 8 : Tenue vestimentaire

Le port du maillot aux couleurs du club, auquel appartient le licencié, est obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire, le cycliste se présentera en tenue cycliste aux couleurs de son club. En cas de non respect de cette règle, le cycliste se verra refuser l'accès au podium.

Article 9 : Discipline et sécurité

INTERDICTION à tout concurrent de s'entraîner sur le circuit PENDANT les épreuves. Pénalité de 5 minutes.

INTERDICTION à tout concurrent qui a terminé de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse. Pénalité de 15 secondes/passage.

REGLEMENT NATIONAL : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosporitif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.*

Article 10 : Réclamations

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le responsable de la commission, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie officielle). Il les examinera avec les commissaires aux règlements.

Les réclamations officielles devront être faites PAR ECRIT, avant la cérémonie protocolaire. Dans ce cas, les résultats seront provisoires (le titre de la catégorie concernée sera « gelé » et donc non attribué).

Ces réclamations devront être confirmées, dans les 48 heures, par courrier recommandé adressé au Président du Comité Départemental UFOLEP – 12 avenue Eiffel – 21000 DIJON, accompagné d'un chèque d'un montant de 60 €, à l'ordre de l'UFOLEP.

Article 11 – Récompenses et cérémonies protocolaires

La remise des prix se déroulera à partir de 17 heures 30.

CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Maillot de Champion de Côte-d'Or (fourni par l'UFOLEP)

Coupe - Bouquet

VICE - CHAMPION DEPARTEMENTAL

Coupe

TROISIEME

Coupe

Tous les participants recevront un lot souvenir de l'épreuve, qui lui sera remis lors de la cérémonie protocolaire.

Article 12 - Divers

Le fait de s'engager, implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

La participation aux championnats départementaux ou régionaux, phases préalables du championnat national est obligatoire pour les sélectionnés.



